

<p style="text-align: center;">L'ÉPREUVE ORALE DE FRANÇAIS AU BACCALAURÉAT : PRÉSENTATION GÉNÉRALE</p>

COEFFICIENT :

Le coefficient de l'épreuve orale est de 5.

LE DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS :

Chaque candidat devra être en possession de ce document officiel qui récapitule le travail fait dans l'année pour préparer l'épreuve orale.

Il sera divisé en quatre séquences, une pour chaque objet d'étude du programme (voir cours de présentation du programme).

Pour chaque séquence, seront indiqués :

- L'œuvre et le parcours du programme national choisis (voir cours de présentation du programme).
- Les références d'au moins trois extraits de l'œuvre ayant fait l'objet d'une étude approfondie.
- Les références d'au moins trois textes étudiés de façon approfondie dans le cadre du parcours.

Par ailleurs, chaque candidat indiquera sur son descriptif le livre qu'il présentera à l'oral ; il s'agira soit d'une des quatre œuvres du programme national, soit d'une des quatre autres œuvres lues intégralement dans le cadre des parcours. Cette partie du descriptif est personnelle : chaque candidat peut choisir le livre qu'il veut parmi les huit lus durant l'année.

LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

- L'examineur accueille le candidat. Il **choisit sur le descriptif l'un des textes étudiés de façon approfondie durant l'année (il peut s'agir d'un extrait d'une des œuvres du programme national, ou d'un texte étudié dans le cadre d'un parcours)** ; le candidat devra présenter une explication de ce texte. L'examineur pose également une question de grammaire portant sur un passage de ce même texte.
- **Préparation** : le candidat dispose d'abord d'une **préparation de 30 minutes** pour mettre au point un exposé qui comportera une explication du texte et une réponse à la question de grammaire posée. A l'issue de la préparation, commence l'épreuve proprement dite, qui est en deux parties :
- **Première partie de l'épreuve** : le candidat dispose de **12 minutes pour présenter son exposé (explication du texte et réponse à la question de grammaire posée)**.
- **Deuxième partie de l'épreuve** : le candidat **présente brièvement l'œuvre qu'il a choisie** et expose les raisons de son choix. Il a ensuite un **entretien** avec l'examineur au sujet de ce livre. Cette partie de l'épreuve dure **8 minutes**.

BARÈME :

- Explication du texte : 10 points.
- Réponse à la question de grammaire : 2 points.
- Deuxième partie (présentation de l'œuvre et entretien) : 8 points.
- L'ensemble donne donc une note sur 20.